

# PLAN ACTION CLIMAT MOLENBEEK

**Du diagnostic local au plan d'actions stratégique**

Octobre 2025



Rue Jean-Baptiste Decock, Séverin Malaud © urban.brussels

*Rapport de synthèse du processus d'élaboration*



## Maître d'ouvrage



COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Département Développement Durable  
Rue du Comte de Flandre, 20  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

### Contacts :

#### **Coralie Goudrange**

Responsable du service développement durable & gestionnaire de projets  
cgourdange@molenbeek.irisnet.be

#### **Albane Aubry**

Coordinatrice Plan Action Climat  
aaubry@molenbeek.irisnet.be

## Auteur de projet



ERU ASBL  
CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES  
URBAINES

Rue Guillaume Tell 57,  
1060 Saint-Gilles  
www.eru-urbanisme.be  
info@eru-urbanisme.be  
02 539 01 31

### Equipe :

Xavier Guilmin, chef de projet (finalisation)  
Dullier Bastien, chef de projet (démarrage)  
Laure Gombert, appui participation  
Camille von Knechten, mise en page rapport  
Mathias David, stagiaire  
Michaël Tadea Fopa, stagiaire

## Partenaire



TAPIO

251 Avenue Louise  
1000 Bruxelles

### Equipe :

Colin Royer  
Fanny Hermand

# SOMMAIRE

<b>1. L'ACTION CLIMATIQUE À MOLENBEEK</b>	<b>4</b>
<b>2. CRÉER UN PLAN D' ACTIONS STRATÉGIQUE ET COLLECTIF POUR LE CLIMAT</b>	<b>6</b>
<b>3. VULNÉRABILITÉS PLUS GRANDES ET INÉGALITÉS POUR LES QUARTIERS À L'EST DE LA COMMUNE</b>	<b>8</b>
3.1 Exposition des différents quartiers à la chaleur et aux inondations	9
3.2 Capacité d'adaptation des différents quartiers aux différents aléas	12
<b>4. CONNAÎTRE LES SOURCES D'ÉMISSIONS POLLUANTES DE LA COMMUNE</b>	<b>14</b>
<b>5. LE PAC, UN PROCESSUS PARTICIPATIF VIVANT</b>	<b>18</b>
<b>6. PORTAGE, GOUVERNANCE ET JUSTICE CLIMATIQUE : DES ENJEUX TRANSVERSAUX FONDAMENTAUX</b>	<b>23</b>
6.1 Portage : réseau d'acteur·rice·s et collaborations	24
6.2 Exploration de la gouvernance du PAC	25
6.3 Justice climatique : agir en faveur des plus exposés	27
<b>7. LE PLAN D' ACTIONS MOLENBEEKOIS POUR LE CLIMAT : 45 ACTIONS PHARES</b>	<b>28</b>
7.1 Méthodologie de priorisation et de construction du plan	29
7.2 Les 45 actions phares et à initier du PAC	30
<b>8. PASSER À L'ACTION !</b>	<b>32</b>

# 1. L'ACTION CLIMATIQUE À MOLENBEEK



La Commune de Molenbeek-Saint-Jean est engagée dans l'action climatique depuis plus de 15 ans déjà. **En 2009 notamment, elle était parmi les quelques grandes villes belges, et la seule commune bruxelloise, à s'engager dans la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en adhérant à la Convention des Maires.**

A l'instar des autres communes de la Région de Bruxelles-Capitale, Molenbeek a ensuite mis en place et poursuivi différents plans et actions stratégiques, prédécesseurs du présent Plan Action Climat, qui ont contribué à impulser et soutenir l'action communale en matière de développement durable et de climat (Agenda 21, fourniture d'énergie verte, PLAGE, projets de développement durable, Vision d'Avenir : Molenbeek 2050...). Aussi, de manière plus intégrée, les enjeux climatiques sont également visés dans les différents grands programmes de rénovation urbaine menés par la Commune et dans différentes actions de ses services, notamment à travers les achats/investissements ou la rénovation des bâtiments par exemple.

A la suite, c'est donc en 2022-2023, avec le soutien de Bruxelles Environnement et sous l'impulsion de son Collège Echevinal que Molenbeek-Saint-Jean s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Action Climat (PAC). En cela, Molenbeek s'inscrit dans la lignée des autres plans climat que l'on retrouve au niveau régional, fédéral et européen. Les communes, en effet, ont également un rôle important à jouer dans cette transition multi-acteur·rice·s.

Ce rapport livre de façon synthétique à la fois le processus de construction du PAC molenbeekois, depuis le diagnostic territorial de la Commune jusqu'aux actions constitutives du plan, en passant par son bilan carbone et la détermination des objectifs stratégiques et opérationnels lors d'ateliers participatifs notamment.

C'est au terme d'un long travail, collaboratif et enthousiaste, impliquant à la fois les services de l'administration, les acteur·rice·s locaux

(écoles, Conseil des aînés, coopérative énergétique, associations locales...) et les citoyen·e·s que le Plan Action Climat a été érigé. Le PAC permettra de guider la commune dans une action coordonnée en faveur de la diminution des GES produits par son administration et sur son territoire ainsi que lui permettre d'adapter ce dernier aux effets du changement climatique<sup>1</sup>, et en particulier sur les populations et les quartiers les plus vulnérables.

Le processus d'élaboration du PAC ayant mobilisé beaucoup de forces vives, il en est ressorti un nombre d'actions produites particulièrement important (environ 350). Aussi, afin de prioriser celles-ci stratégiquement, une méthodologie a été élaborée par le service Développement Durable de la Commune. Ce rapport la présentera donc également.

---

<sup>1</sup> Le changement climatique est défini par le GIEC comme la « variation de l'état du climat qu'on peut déceler (au moyen de tests statistiques, etc.) par des modifications de la moyenne et/ou de la variabilité de ses propriétés et qui persiste pendant une longue période, généralement pendant des décennies ou plus. Les changements climatiques peuvent être dus à des processus internes naturels ou à des forçages externes, notamment les modulations des cycles solaires, les éruptions volcaniques ou des changements anthropiques persistants dans la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres. On notera que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dans son article premier, définit les changements climatiques comme des « changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ». La Convention établit ainsi une distinction entre les changements climatiques attribuables aux activités humaines qui altèrent la composition de l'atmosphère et la variabilité du climat imputable à des causes naturelles. *GIEC, 2018: Annexe I: Glossaire [Matthews, J.B.R. (éd.)]. Dans: Réchauffement planétaire de 1,5 °C, Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté [Publié sous la direction de V. Masson-Delmotte, P. Zhai, H. O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J.B.R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M.I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor et T. Waterfield]. Sous presse.*

# 2. CRÉER UN PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE ET COLLECTIF POUR LE CLIMAT



Le Plan Action Climat a pour finalité de doter la Commune de Molenbeek d'un **outil stratégique, collaboratif et transversal à l'ensemble des services** lui permettant d'agir sur son territoire de 5 façons simultanées :

- Diminuer, en tant qu'entité administrative et opérationnelle, ses propres émissions de gaz à effet de serre (atténuation des GES de l'administration) ;
- Diminuer les GES sur son territoire résultant de l'ensemble des activités humaines s'y déroulant (atténuation des GES du territoire communal) ;
- Diminuer l'impact des effets du changement climatique sur sa population en adaptant au mieux son territoire aux extrêmes climatiques (canicules et sécheresses, fortes précipitations et inondations...) ;
- Mettre en place une gouvernance participative et transversale, associant citoyen·ne.s et services communaux, afin que le Plan Climat s'intègre dans les politiques et pratiques locales tout en valorisant et renforçant celles-ci ;
- Réduire les inégalités sociales, en veillant à ce que les actions d'atténuation, d'adaptation et de gouvernance menées dans le cadre du Plan Action Climat soutiennent en priorité les quartiers et les populations les plus vulnérables ;
- Le PAC a donc un objectif central de **mise en œuvre concrète et coordonnée d'un programme d'actions qui soit effectif** en faveur de la lutte contre le changement climatique et ses effets. Il permet également de mettre en valeur et d'optimiser les initiatives liées au climat s'exerçant déjà au sein des services et sur le territoire, et de favoriser les collaborations.

Pour développer ses objectifs de manière adéquate, le PAC s'est appuyé initialement sur **3 volets stratégiques et leurs secteurs respectifs** :

→ Pour le volet stratégique "**émissions des gaz à effet de serre de l'administration**" :

- o Énergie et bâti
- o Mobilité
- o Espaces publics
- o Consommation, déchets

→ Pour le volet stratégique "**émission des gaz à effet de serre du territoire communal**" :

- o Logement
- o Mobilité
- o Déchets
- o Consommation de biens et services

→ Pour le volet stratégique "**adaptation du territoire aux effets du changement climatique**" :

- o Fortes chaleurs
- o Eau
- o Biodiversité

Ainsi, tant comme processus que comme outil stratégique, le PAC constitue un levier important de (re-)mobilisation et (re-)sensibilisation des acteur·ices autour du défi climatique. Il a permis et permet d'apporter à la fois une connaissance plus fine des enjeux spécifiques à Molenbeek, de réfléchir et proposer collectivement des leviers d'action et, surtout, de renforcer les liens entre parties prenantes.

# 3. VULNÉRABILITÉS ET INÉGALITÉS PLUS GRANDES POUR LES QUARTIERS À L'EST DE LA COMMUNE



Le territoire molenbeekois, comme tout autre, est soumis aux aléas climatiques<sup>2</sup> liés à la chaleur (dit aléa de vague de chaleur) et aux précipitations (dit aléa d'inondation). Toutefois, tous les quartiers n'y sont pas exposés de la même façon. En fonction de différents facteurs (socio-économiques, urbanistiques, démographiques) certains sont plus vulnérables que d'autres. Ces caractéristiques et inégalités ont été analysées afin de poser le diagnostic territorial initial nécessaire au PAC et être intégrées aux actions qui le composent<sup>3</sup>.

### 3.1 Exposition et vulnérabilités des quartiers à la chaleur et aux inondations

Face aux aléas de chaleur, les quartiers les plus exposés se situent à l'est de la Commune, avec la ligne 28 comme limite séparative, tandis que la partie ouest a une exposition globalement plus modérée, exception faite du quartier Karreveld. Il y a en effet une plus haute exposition dans l'est de la commune compte tenu de l'imperméabilisation des sols, de la forte densité du bâti, ainsi que du faible taux de végétalisation par rapport à l'ouest de la commune, mieux dotée en parcs publics et jardins notamment (Scheutbos, parc Marie José, jardins privés...). Les parcs et espaces végétalisés, en effet, présentent une moindre exposition à la chaleur et constituent en cela des leviers d'action et de développement stratégiques. → figures 1 et 2

Ainsi, globalement, ces particularités d'exposition, combinées aux autres facteurs de sensibilité (socio-économiques, urbanistiques, démographiques) font que la **vulnérabilité<sup>4</sup> liée aux vagues de chaleur** est très forte dans les quartiers Molenbeek Historique, Gare de l'Ouest et Duchesse, et forte dans les quartiers Quartier Maritime et Cureghem Rosée. → figure 3

Face aux aléas d'inondation cette fois, on peut également noter une différence de degré d'exposition notable entre les quartiers est et ouest de la Commune. En effet, les quartiers les plus exposés

aux inondations se retrouvent à l'est de la commune, en particulier dans les quartiers Molenbeek historique et Karreveld. Au contraire, les quartiers à l'ouest (Scheutbos, Moortebeek-Peterbos, Korenbeek) sont les moins exposés aux inondations, assez logiquement en vertu de leur localisation haute. Ils contribuent en revanche, par leur faible perméabilité qui accentue le ruissellement vers le fond de vallée, aux risques pour la partie basse du territoire. → figures 4 et 5

Les **vulnérabilités liées** aux inondations sont de ce fait les plus grandes dans les quartiers Molenbeek Historique et Gare de l'Ouest et relativement grandes dans les quartiers Duchesse, Cureghem Rosée et Karreveld. C'est donc **la même population déjà vulnérable aux vagues de chaleur qui est aussi la plus vulnérable aux inondations** (quartier est principalement). On notera que le quartier Karreveld, bien que plutôt à l'ouest, fait aussi partie, compte tenu de sa topographie (cuvette), des quartiers les plus vulnérables aux inondations. → figure 6

Les populations des parties ouest et est sont donc toutes deux sensibles aux vagues de chaleur, mais elles ont moins de capacité de s'adapter dans les quartiers est du fait d'un revenu globalement inférieur et un moindre accès aux espaces verts. Elles constituent donc la population la plus vulnérable de la Commune.

---

<sup>2</sup> L'aléa est défini comme l'éventualité d'une tendance ou d'un phénomène physique, naturel ou anthropique, susceptible d'entraîner des pertes en vies humaines, des blessures ou d'autres effets sur la santé, ainsi que des dégâts et des pertes touchant les biens, les éléments d'infrastructure, les moyens de subsistance, la fourniture de services, les écosystèmes et les ressources environnementales. *GIEC, 2018: Annexe I: Glossaire [Matthews, J.B.R. (éd.)]. Op. cit.*

<sup>3</sup> Les éléments de diagnostic présentés ici sont issus de : Gerkens A., Toussaint C., Pierson F., Maufroy G., La Gioia L., Rubiera Rodriguez S., « *Diagnostic des risques et des vulnérabilités de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean face aux effets du changement climatique* », rapport réalisé dans le cadre du Plan Action Climat de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, Master en Sciences et Gestion de l'Environnement – IGEAT, Mars 2024

<sup>4</sup> La vulnérabilité est définie comme la propension ou prédisposition à subir des dommages. La notion de vulnérabilité englobe divers concepts et éléments, tels que la sensibilité ou la fragilité et l'incapacité de faire face et de s'adapter. *GIEC, 2018: Annexe I: Glossaire [Matthews, J.B.R. (éd.)]. Op. cit.*

# Aléas chaleur

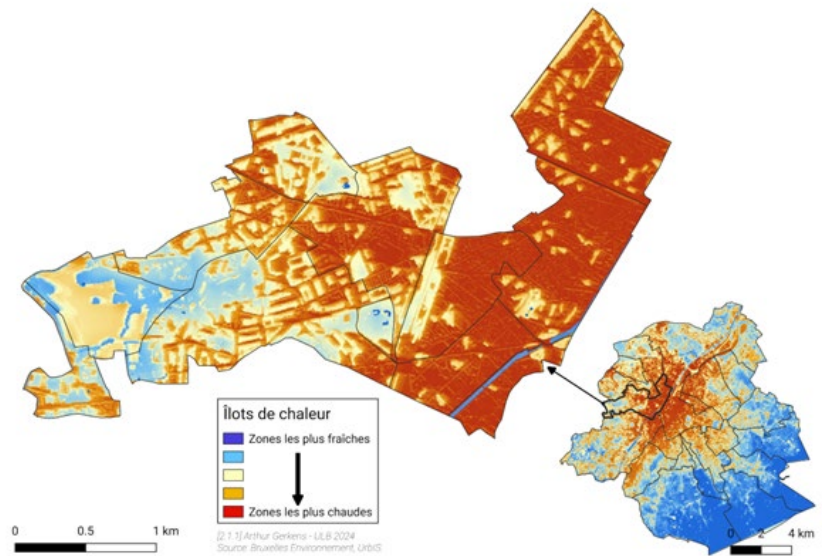


Figure 1 : Carte des îlots de chaleur (Arthur Gerkens 2024)

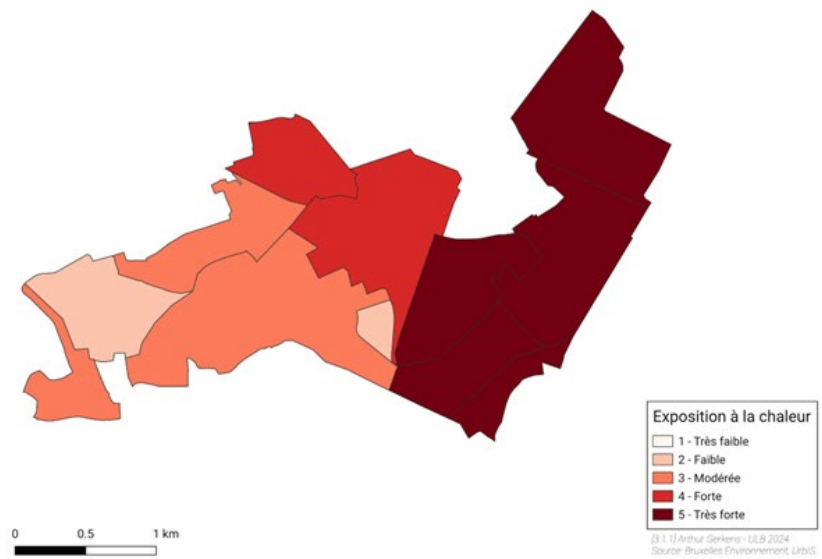


Figure 2 : Carte d'exposition à la chaleur (ERU, 2025)

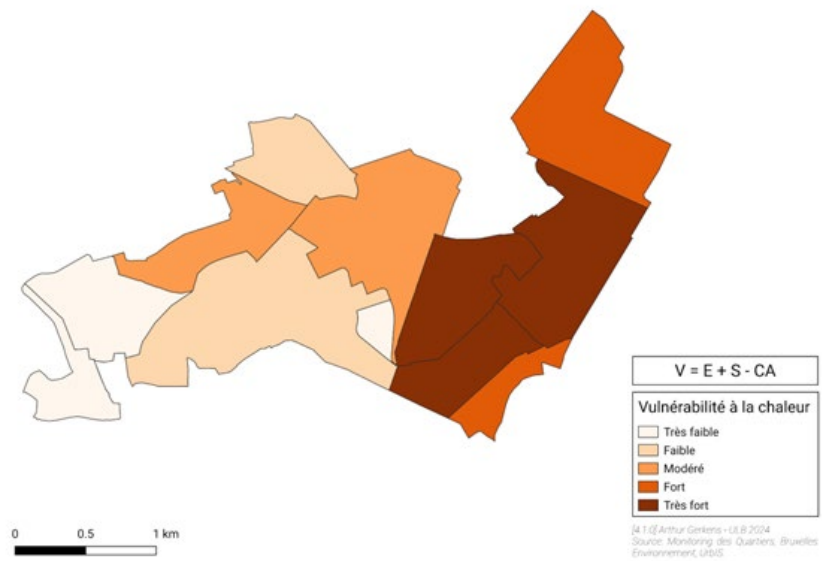


Figure 3 : Carte de la vulnérabilité aux vagues de chaleur (Arthur Gerkens 2024)

# Aléas inondation

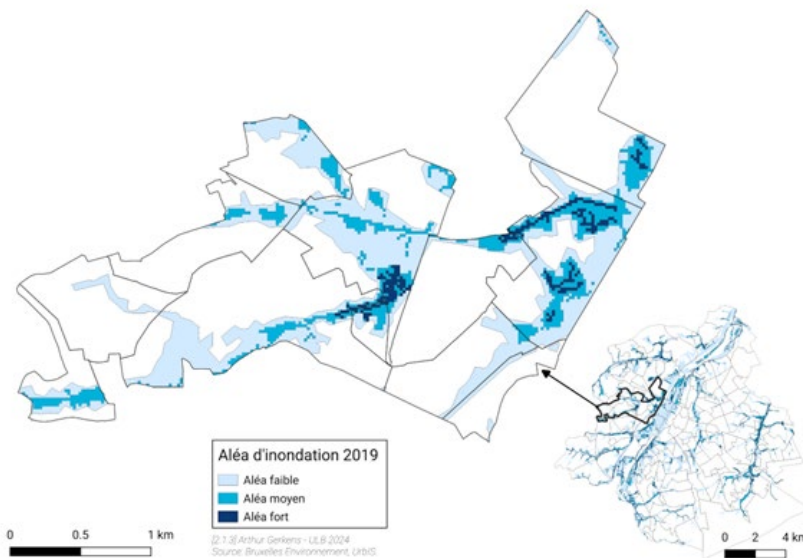


Figure 5 : Cartes des aléas d'inondation (ERU, 2025)

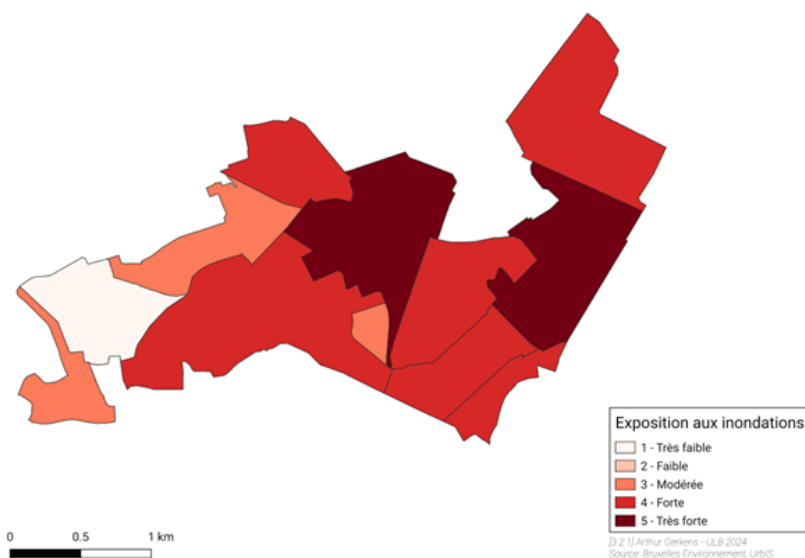


Figure 4 : Carte d'exposition aux inondations (Arthur Gerkens 2024)

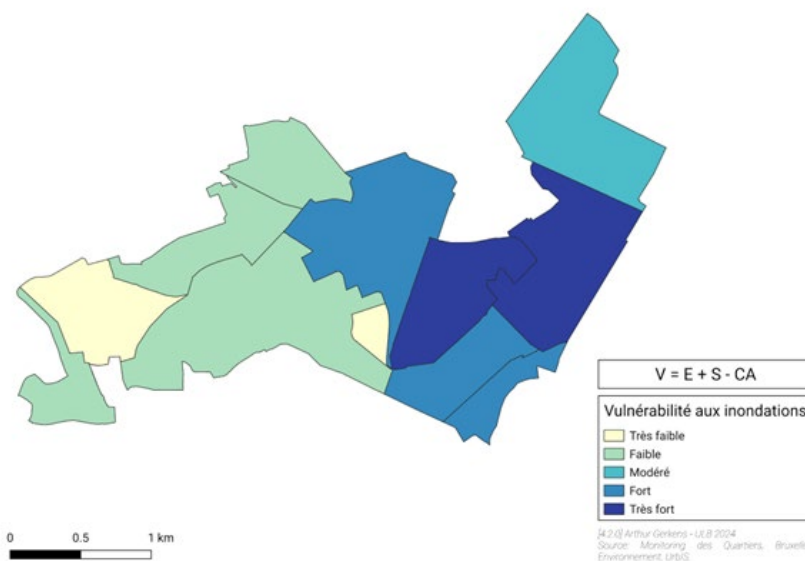


Figure 6 : Carte de la vulnérabilité aux inondations (Arthur Gerkens 2024)

## 3.2

### Capacité d'adaptation des différents quartiers aux différents aléas

Il existe de fortes disparités de revenus à l'échelle de la Commune de Molenbeek. Les quartiers à l'est présentent les revenus médians les plus faibles. Or, la capacité d'adaptation des ménages aux fortes chaleurs dépendra notamment de leur capacité à améliorer leurs habitations. C'est aussi dans ces quartiers que le taux de location est le plus élevé, ce qui constitue un frein cumulatif à l'amélioration et l'adaptation des logements (dépendance aux investissements des propriétaires). Les quartiers Machtens et Hôpital Français représentent, eux, les habitants des quartiers avec le plus haut revenu médian et, en théorie, la plus grande capacité à adapter leur habitation.

Par ailleurs, bénéficiant de moins d'espaces végétalisés et étant en plus grande densité de population dans cette partie de la commune, les habitant·e·s des quartiers est ont un accès plus limité aux espaces verts. Lors des vagues de chaleur, il est donc plus difficile pour ces habitant·e·s de trouver des zones de fraîcheur et de bénéficier de l'effet d'îlot de fraîcheur que pour les habitant·e·s des autres quartiers, plus nombreux à se trouver à proximité d'espaces verts et dans un environnement globalement plus végétalisé.

Les quartiers présentant les meilleures capacités d'adaptation face à l'aléa vague de chaleur sont donc les quartiers situés à l'ouest de la Commune. Ceux-ci présentent conjointement un revenu médian plus élevé et une part plus grande d'habitant·e·s à proximité d'un espace vert. → figure 7

En ce qui concerne l'adaptation à l'aléa inondation, les quatre quartiers est (sans le quartier Maritime) présentent de faibles capacités à cet égard. Comme pour l'aléa de chaleur, le revenu médian faible impacte la capacité d'améliorer et d'adapter l'habitat notamment. Mais c'est aussi surtout eux qui souffrent du plus haut taux d'imperméabilisation du territoire communal. D'une part, ces quartiers eux-mêmes sont

fort bâtis du fait du passé industriel, de la multitude d'habitations, de commerces, d'intérieurs d'îlots bâtis ou couverts et de peu d'espaces végétalisés. D'autre part, parce que situés en fond de vallée, ils récupèrent les eaux de ruissellement des quartiers plus à l'ouest, situés plus haut sur le bassin versant, eux-aussi assez fortement imperméabilisés (même si mieux dotés en surfaces végétalisées). **La capacité d'adaptation à l'aléa inondation des quartiers plus vulnérables est donc aussi directement corrélée au taux d'imperméabilisation des quartiers plus en amont et à leur capacité à infiltrer et retenir l'eau de pluie avant qu'elle ne ruisselle et s'accumule en fond de vallée (quartiers est). De ce point de vue, les différents quartiers sont donc tout à fait interdépendants et solidaires face à cet aléa<sup>5</sup>. → figure 8**

En conclusion, ce diagnostic permet donc comprendre les interrelations entre le territoire communal et les effets du changement climatique sur ses différents quartiers. Il permet en outre de localiser spécifiquement les zones revêtant les plus grandes vulnérabilités liées aux aléas de vague de chaleur et d'inondation, ainsi que les zones ayant les meilleures et, a contrario, les moins bonnes capacités d'adaptation face à ces mêmes aléas. Sur cette base, il permet de prêter une vigilance particulière aux zones de la Commune qui requièrent prioritairement des mesures d'adaptation. **Un des objectifs essentiels du PAC molenbeekois est en effet de lire les besoins du territoire à la lumière des inégalités existantes entre ses différentes zones ou quartiers.** Le diagnostic territorial a ainsi été mobilisé lors du processus d'élaboration du plan d'actions et a permis de mieux intégrer les enjeux de justice climatique.

---

<sup>5</sup> <https://geodata.environnement.brussels/client/view/5f5f5e28-ce26-4c9c-aaef-185ae9bfe12c>

# Chaleur

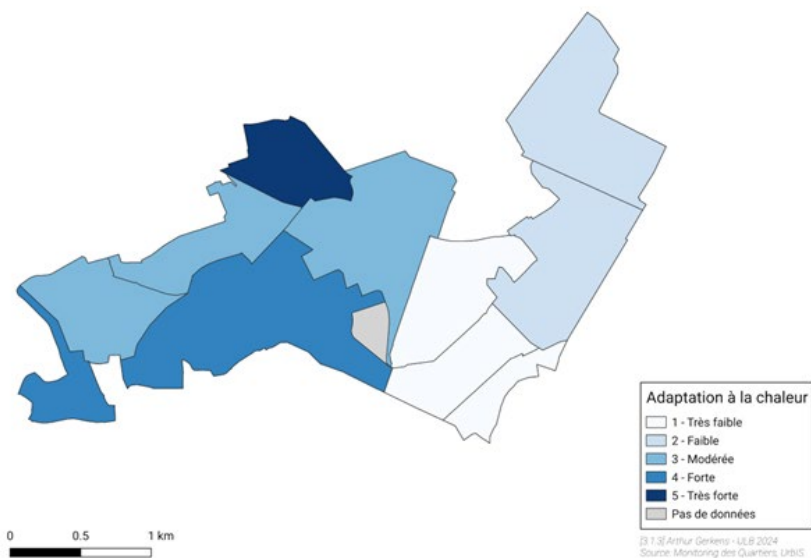


Figure 7 : Carte d'adaptation à la chaleur (Arthur Gerkens 2024)

# Inondation

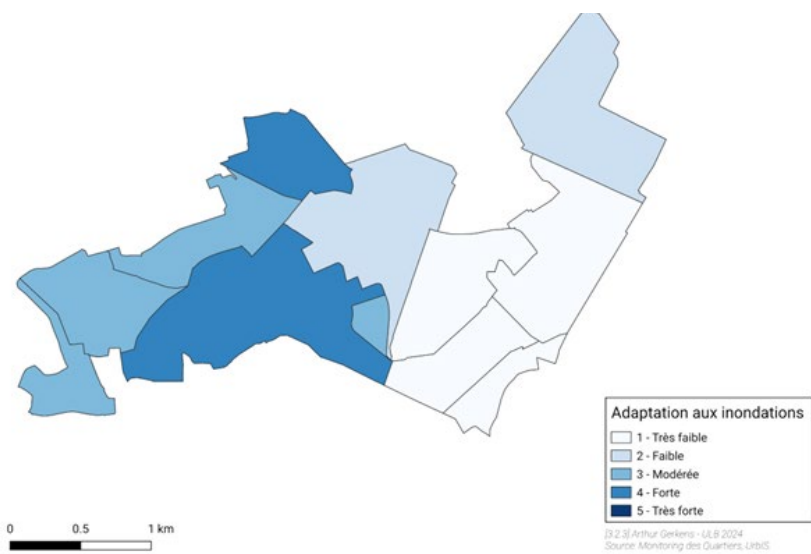


Figure 8 : Carte d'adaptation aux inondations (Arthur Gerkens 2024)

# 4. CONNAÎTRE LES SOURCES D'ÉMISSIONS POLLUANTES DE LA COMMUNE



Parallèlement au diagnostic territorial qui permet de comprendre comment et où le territoire et les citoyen·ne·s sont et seront impacté·e·s par le changement climatique, le bilan carbone<sup>6</sup> permet, lui, de comprendre quelles activités du territoire émettent les gaz à effet de serre responsables du réchauffement. Ainsi, il permet d'identifier plus précisément quels sont les secteurs d'activité qui en émettent le plus et, le cas échéant, de prioriser ou d'orienter l'action climatique communale en connaissance de cause. Les gaz à effet de serre émis par l'administration en tant qu'entité émettrice sont également analysés dans ce bilan afin de les limiter autant que possible au même titre que, voire prioritairement par rapport aux autres acteur·rice·s du territoire.

Pour le territoire molenbeekois dans son ensemble, l'inventaire des émissions est basé sur le bilan énergétique communal fourni par Bruxelles Environnement<sup>7</sup>. Ce bilan comprend uniquement les émissions directes du scope 1 et les émissions indirectes du scope 2<sup>8</sup>. Les graphiques et chiffres présentés ci-dessous proviennent du traitement des données de Bruxelles Environnement.

En ce qui concerne le bilan carbone de l'administration communale, il convient toutefois de lire ces données de base avec une certaine prudence. En effet, elles comportent certains biais du fait de l'absence de données relatives aux émissions du secteur construction/rénovation, pourtant fort émetteur de GES. Bien qu'importantes, les émissions des secteurs référencés (énergie, mobilité) sont donc de facto quelque peu surreprésentées dans le bilan tel que présenté à ce stade.

On notera aussi l'absence d'analyse (car trop complexe dans le cadre du PAC) des émissions indirectes de GES de l'administration communale, c'est-à-dire de toutes les émissions de GES liées aux activités en amont et en aval induites par une activité, et qui se produisent hors du territoire où a lieu cette activité<sup>9</sup>. Or les émissions indirectes représentent généralement aussi une part importante des GES d'une entité.

Ainsi, le bilan carbone et les données régionales permettent d'identifier les secteurs sur lesquels réduire les émissions de GES en première intention (construction, énergie, mobilité). Toutefois, l'absence de certaines données montre par ailleurs l'importance, pour monitorer adéquatement les émissions de GES de Molenbeek (administration) et guider l'action climatique au cours du temps, de mettre en place des méthodes de collecte des données internes systématiques et adaptées à chaque service/département.

---

<sup>6</sup> Le bilan Carbone a été produit par Tapio (partenaire de ERU-Urbanisme pour le PAC Molenbeek) au départ de données de consommation fournies par le service Développement Durable de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean. Le rapport global présent en annexe a été rédigé par le service Développement Durable qui a agrégé des données régionales (Bruxelles Environnement) et les résultats du bilan carbone produit par Tapio

<sup>7</sup> Source : Bruxelles Environnement, Dpt Evaluation Air Climat Energie 2024

<sup>8</sup> Les émissions de CO<sub>2</sub> sont catégorisées en 3 types d'émission. Ces catégories sont appelées 'scope'. Dans la catégorie 1, ou scope 1, sont rassemblées les émissions directes de gaz à effet de serre, produites par des sources détenues ou contrôlées par l'organisation. Il s'agit par exemple des émissions produites par les chaudières, les fours ou les véhicules appartenant à l'entreprise. Dans le scope 2 sont rassemblées les émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les opérations d'une organisation. Ces émissions sont produites physiquement en dehors des frontières de l'entreprise. Dans le scope 3 sont rassemblées toutes les émissions liées à l'ensemble de la chaîne de valeur d'une organisation, mais qui ne sont pas directement produites par l'entreprise qui fait son bilan carbone. On estime que ces émissions ont l'impact le plus important sur l'empreinte totale d'une entreprise, puisqu'elles représentent en moyenne 75 % des émissions totales d'une entreprise. Bien que l'entreprise concernée ne soit pas tenue responsable de ces émissions, des mesures peuvent être prises pour les réduire. Par exemple, favoriser la mobilité douce de son personnel ou choisir des partenaires logistiques ou fournisseurs plus durables. Source: <https://www.tapio.eco/fr/blog/scopes-1-2-et-3/>

La figure 9 illustre les émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) à Molenbeek-Saint-Jean pour l'année de référence 2019. **Ces émissions se sont élevées à 229 447 tCO<sub>2</sub>e, soit environ 2,35<sup>10</sup> tCO<sub>2</sub>e par habitant·e** (contre 5,7 tCO<sub>2</sub>e par habitant·e en niveau belge pour 2022<sup>11</sup>).

Les émissions liées à la consommation énergétique représentent de loin le plus gros poste d'émissions avec près de 82%. Les émissions liées à la mobilité représentent quant à elles 18% des émissions totales. Et le transport routier des véhicules légers représente à lui seul 66% des émissions liées à la mobilité.

La principale catégorie d'émission du poste « Consommation énergétique », qui représente 82% des émissions totale, est **le secteur résidentiel qui représente 79% de cette catégorie**, suivi du secteur tertiaire avec 13% (incluant les bureaux, les commerces et équipements publics comme les écoles, équipements sportifs, etc.).

Pour l'administration communale elle-même et l'ensemble de ses services et infrastructures, les émissions de gaz à effet de serre pour l'année de référence 2022 se sont élevées à **6131,15 tCO<sub>2</sub>e avec une incertitude de 7,82%, soit 5,77 tCO<sub>2</sub>e par équivalent temps plein** (sur base de 1062,03 travailleurs équivalents temps plein en 2022). A nouveau, les émissions liées à **la consommation énergétique représentent de loin le plus gros poste d'émissions avec près de 79%**. →figure 10

La très grande majorité de ces émissions provient de la combustion de gaz pour le chauffage des bâtiments. Les émissions liées à la mobilité représentent quant à elles 11% des émissions totales. Environ 60% des émissions liées à la mobilité sont émises lors des déplacements domicile-travail des employé·es et 40% sont causées par les déplacements du charroi communal. En troisième source d'émissions se trouvent les produits et services (6%), ensuite les actifs immobilisés (3%), et enfin les déchets (1%).

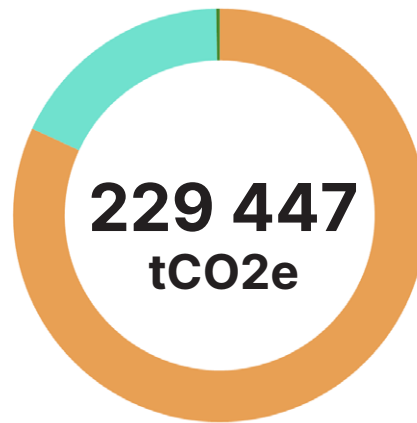
Ce premier bilan carbone indique donc que, tant pour l'administration que pour le territoire communal dans son ensemble, c'est surtout dans les domaines de la consommation énergétique et, en moindre proportion, de la mobilité, que les émissions de gaz à effet de serre sont les plus importantes. Cependant, en ce qui concerne les émissions de la Commune, il est important de remarquer que le bilan carbone n'a pas pu - par manque de données disponibles à ce jour - inclure les émissions du secteur de la construction et les émissions indirectes. Or, ces sources d'émissions de gaz à effet de serre figurent parmi les plus importantes pour, respectivement, l'administration et le territoire communal.

En termes de réduction des émissions et de décarbonation donc, les actions orientées sur ces différents secteurs d'émission figurent parmi les leviers les plus stratégiques. Pour cette raison, ils ont également guidé la priorisation des actions constituant le PAC (voir aussi point 7.1 – méthodologie de priorisation des actions).

---

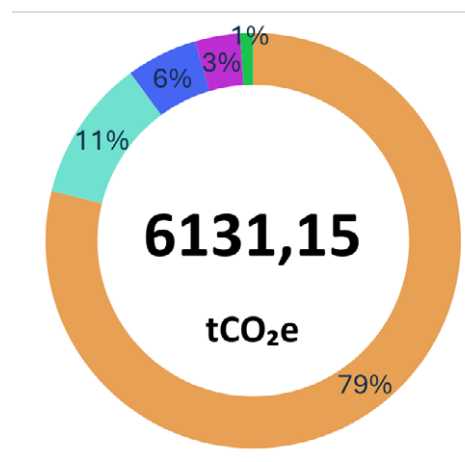
<sup>10</sup> Avec une incertitude de 8,28%

<sup>11</sup> [https://indicators.be/fr/i/G13\\_GHN/%C3%89missions\\_de\\_gaz\\_%C3%A0\\_effet\\_de\\_serre\\_non-ETS\\_%28i65%29](https://indicators.be/fr/i/G13_GHN/%C3%89missions_de_gaz_%C3%A0_effet_de_serre_non-ETS_%28i65%29)



- Consommation énergétique - 187 853 tCO<sub>2</sub>e - 81,9% des émissions totales du territoire
- Mobilité - 40 907 tCO<sub>2</sub>e - 17,8% des émissions totales du territoire
- Procédés industriels et utilisation des produits - 623,9 tCO<sub>2</sub>e - 0,3% des émissions totales du territoire

Figure 9 : Emissions de gaz à effet de serre sur le territoire molenbeekois en 2019  
(Source : Bruxelles Environnement)



- Consommation énergétique - 4833,8 tCO<sub>2</sub>e
- Mobilité - 680,6 tCO<sub>2</sub>e
- Produits & Services - 339,7 tCO<sub>2</sub>e
- Actifs immobilisés - 215,4 tCO<sub>2</sub>e
- Déchets - 61,6 tCO<sub>2</sub>e

Figure 10 : Emissions de gaz à effet de serre de l'administration communale en 2022



# 5. LE PAC, UN PROCESSUS PARTICIPATIF VIVANT

Pour aboutir au Plan Climat, le service Développement Durable de la Commune, accompagné par le bureau d'étude ERU-Urbanisme, a mené entre avril 2024 et août 2025 un processus participatif impliquant successivement et/ou ensemble les services de l'administration communale, les associations et acteur·rice·s locaux et les citoyen·ne·s de la Commune.

Trois premiers ateliers avec les services internes ont été menés entre avril et juin 2024. Ils ont permis d'abord d'adapter, de stabiliser et de valider les 3 volets stratégiques initiaux et leurs secteurs ou thématiques respectifs. (1. L'atténuation des GES de l'administration, 2. L'atténuation des GES du territoire communal, 3. L'adaptation du territoire communal aux effets du réchauffement).

Ensuite, sur base de ces « fondations », les objectifs stratégiques puis, dans la foulée, **les objectifs opérationnels de chacun des 3 volets ont été formulés**. Les objectifs opérationnels ont été un premier pas important vers la production d'actions constitutives du PAC.

Ce travail sur les volets stratégiques menant aux objectifs opérationnels a été mené au cours d'une dynamique de co-création inter-services. Celle-ci a été soutenue dans un premier temps par la participation des services internes constituant la Team PAC<sup>12</sup>, soit un noyau des principaux services porteurs du PAC, puis dans un second temps par l'ensemble des services volontaires.

Le tableau ci-après montre, à titre d'exemple et pour 2 secteurs du volet stratégique d'atténuation des GES du territoire (Logement et Tertiaire-Industrie), le résultat de la construction des objectifs stratégiques puis des objectifs opérationnels au départ du volet stratégique stabilisé.

---

<sup>12</sup> La « Team PAC » est constituée de différents services de la commune concernés en première ligne par le Plan Climat. Ces services sont : Logement et gestion immobilière, Mobilité, Département infrastructures et développement urbain, Cimetière, Propreté publique, Emploi – économies – classes moyennes, Urbanisme, Instruction publique, Voirie, Action sociale et Développement Durable



*Photos des ateliers participatifs avec les services communaux autour des cadres stratégiques et objectifs, et de la formulation des actions du plan.*

## Atténuation des GES du Territoire

		Objectifs Stratégiques (OS)	Objectifs Opérationnels (OO)
Logement	Consommation d'énergie des ménages	O.S.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à l'usage des bâtiments résidentiels en s'appuyant entre autres sur la stratégie Rénovation	Informier proactivement les citoyen-ne.s sur la thématique de l'énergie
			Mettre en place une procédure d'achat groupé d'énergie (verte, locale et renouvelable) pour les résidents de Molenbeek
			Augmenter les subsides communaux à la rénovation
		O.S.2 Augmenter la part d'autoproduction d'énergie des ménages	Encourager les propriétaires de bâtiments à isoler leur bien en facilitant l'accès aux primes et en informant sur les primes existantes
			Augmenter et encourager l'installation des panneaux solaires
	Construction et rénovation	O.S.3 Réduire l'empreinte carbone du secteur de la construction	Développer des systèmes de communauté d'énergie dans des programmes de rénovation urbaine
			Informier et sensibiliser les propriétaires privés dans la création de communauté d'énergie au niveau local
			Anticiper et inclure les usages futurs dans des nouvelles constructions
			Augmenter/améliorer les contrôles des chantiers en matière de normes énergétiques
			Appliquer les normes PEB
Tertiaire – indus.	Consommation d'énergie des entreprises et des industries	O.S.4 Réduire les émissions de GES liées à la consommation d'énergie des secteurs tertiaire et industrie	Valoriser les bâtiments exemplaires
			Limiter les démolitions/reconstructions
			Préserver les fonctions actives dans la ville
			Augmenter le pourcentage de réutilisation des matériaux de chantier
			Mettre en place un système de veille et de contrôle d'application des normes par les entreprises sur son territoire
			Augmenter la part de consommation d'énergie renouvelable des secteurs tertiaire et industriel
			Mobiliser le Permis d'Environnement comme moyen d'amélioration potentielle des installations industrielles et tertiaires

D'octobre 2024 à avril 2025, le processus du PAC est finalement entré dans la phase plus concrète encore de **production de ses actions**, c'est-à-dire de production des mesures concrètes visant à réaliser les objectifs opérationnels fixés. Six ateliers collectifs ont pour cela été menés avec les différentes parties prenantes (services, acteur·rice·s du territoire, citoyen·ne·s). Ces ateliers allaient donner la matière brute (plus de 300 actions) au plan d'action lui-même.

Par exemple, toujours pour le volet stratégique d'atténuation des GES du territoire, les 2 objectifs opérationnels de l'objectif stratégique 1 "Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à l'usage des bâtiments résidentiels" ont été dotés d'une série d'actions spécifiques telles que :

Action 1 : Organiser ou se greffer à un événement annuel pour promouvoir la rénovation énergétique et les communautés d'énergie à destination des molenbeekoï·e·s

Action 2 : Revoir les informations disponibles sur notre site web et dans nos différents canaux de communication et faire le relais des aides existantes ainsi que des bonnes pratiques et promouvoir la rénovation individuelle des logements dans les quartiers prioritaires

Action 3 : Mettre en place et soutenir un dispositif pour informer les citoyen·ne·s sur les économies d'énergie et la rénovation des bâtiments ; les accompagner et faciliter l'accès aux primes Rénolution

Action 8 : Dans le cas d'immeubles insalubres, informer les propriétaires sur les moyens prévus dans les éventuels Contrats de Quartier Durable aux fins de la réhabilitation de l'immeuble.

Action 4 : Accompagner les habitant·e·e·s de Molenbeek dans la réduction de leur consommation énergétique et de leurs émissions de CO<sub>2</sub>, via un diagnostic rapide (Quick Scan) de leur logement et un accompagnement vers la rénovation ou des gestes simples d'économie d'énergie, en partenariat avec des associations locales

Action 9 : Développer une base de données avec des solutions de réhabilitation/affectation de toute affectation excepté les logements, et ce avec des contacts associés et promouvoir ces solutions

Action 10 : Trouver un moyen de détecter, dans la recherche d'immeubles inoccupés, les logements les plus énergivores

Action 5 : Poursuivre et développer le soutien aux programmes d'information aux citoyen·ne·s concernant l'utilisation correcte des logements à haute performance énergétique

Action 11 : En cas de logements inoccupés, renvoyer les propriétaires vers des solutions d'occupation éthiques (la MAIS par exemple) dans le cadre de la mission d'information

Action 6 : Réaliser une communication spécifique vers les copropriétés (rénovation, végétalisation, gestion eau, ...)

Action 12 : Instaurer des primes «énergie» communales à destination des citoyen·ne·s souhaitant rénover leur habitation et soutenir les commerces de proximité avec des aides à la rénovation énergétique ou à la transition durable

Action 7 : Former le personnel de la cellule habitat sur des options de réhabilitation socialement et écologiquement éthiques, en cas d'inoccupation d'immeubles (autres que logements), en s'inspirant par exemple du travail de l'ASBL Communa.

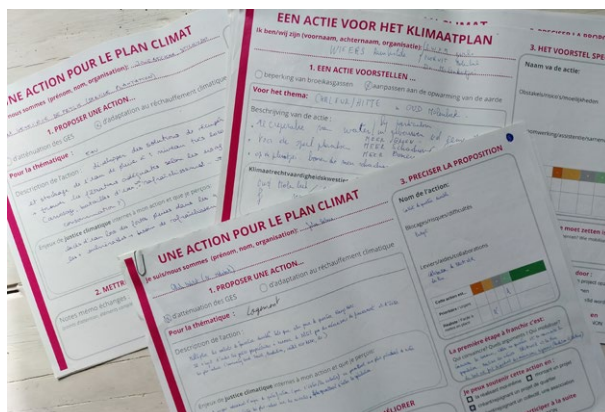
Action 13 : Inciter les propriétaires en particulier à isoler leurs façades et changer leurs châssis, en priorisant les bâtiments plus anciens

De la même manière, l'ensemble des autres objectifs opérationnels des différents volets stratégiques se sont vus dotés d'actions concrètes (voir aussi annexe – Tableau des actions).

Par la suite, une cinquantaine d'actions additionnelles (tous volets confondus) ont encore émergé grâce aux échanges bilatéraux de la coordination PAC avec les services de l'administration et les coordinateur-ric-e-s PAC des autres communes bruxelloises.

**Au total, existantes et nouvelles confondues, le PAC a été doté de plus de 350 actions.**

Au cours de ce processus, les aspects relatifs aux enjeux de gouvernance (comment piloter et gouverner le PAC ?) ont pris progressivement de l'ampleur dans les ateliers de travail. De façon concrète, dans les actions proposées, un 4e volet « **Gouvernance** » a été ajouté aux 3 volets stratégiques initiaux. Le point suivant relate, entre autres, cette partie du travail participatif.



Les citoyen-nes molenbeekois-es sont également venu-e-s nombreux-ses alimenter le PAC de leurs idées d'actions et de leurs réflexions sur son devenir et son suivi, lors d'ateliers participatifs

# 6. PORTAGE, GOUVERNANCE ET JUSTICE CLIMATIQUE : DES ENJEUX TRANSVERSAUX FONDAMENTAUX



Si le PAC a pour objectif principal d'outiller la Commune d'un plan d'actions stratégique pour faire face au changement climatique, il a également vocation à répondre à différents **enjeux transversaux importants** :

- Son **portage** ; quel réseau d'acteur·rice·s et pilotes d'actions pour le mettre en œuvre ?
- Sa **gouvernance** ; comment le piloter et l'évaluer, avec quel instrument ou organe de gestion, avec quelle autonomie et quelle place dans la gestion du territoire ?
- Sa **capacité à agir prioritairement (quartiers, groupes...)** ; comment réduire les inégalités face aux effets de changement climatique ?

Lors du processus participatif donc, différents ateliers de travail ont été consacrés à ces enjeux afin d'identifier, avec les parties prenantes elles-mêmes, les moyens d'y répondre, de les intégrer au plan d'action et à son opérationnalisation. Ces ateliers ont également permis de faire se rencontrer les acteur·rice·s du territoire, de les faire se positionner par rapport à leur implication dans le PAC et son mode de gouvernance et, enfin, de nourrir la manière de répondre aux enjeux socio-économiques du climat. **Un des enjeux cruciaux pour Molenbeek est en effet de parvenir à prendre en compte les différentes réalités de la population molenbeekoise afin que le PAC agisse là où c'est le plus nécessaire** (voir aussi : 3 - Vulnérabilités plus grandes et inégalités pour les quartiers à l'est de la Commune).

## 6.1 Portage : réseau d'acteur·rices et collaborations

Après un temps d'identification de leurs champs d'action respectifs, les acteur·rice·s présent·e·s (services, associations, collectifs, citoyen·ne·s...) ont été invité·e·s à se positionner quant à leur degré d'intérêt et d'implication (selon 3 statuts possibles : Concerné·e, Acteur·rice, Pilote) pour les différentes thématiques constitutives du Plan Climat.

On notera que les ateliers ont ciblé les 6 thématiques les plus prégnantes pour les acteur·rice·s présent·e·s ; "Logement", "Mobilité", "Consommation" pour le volet diminution des GES du territoire, et "Chaleur", "Eau", "Biodiversité" pour le volet adaptation du territoire.

Cet exercice a mis en évidence que, globalement, **les acteur·rice·s se positionnent majoritairement sur l'ensemble de ces 6 thématiques comme "Concerné·e" et "Acteur·rice"**. La position de "Pilote" est globalement moins adoptée. Ceci s'explique logiquement par le fait que, chacun.e étant spécialisé·e dans des champs de compétence spécifiques, ielles ne sont pas en mesure de se positionner comme "Pilote" dans les thématiques qui ne sont pas de leur ressort.



*Travail participatif d'identification et de positionnement des acteurs locaux du PAC (associations, écoles, organisations commerciales...).*

Lorsqu'ils se positionnent comme **"Concerné·es"**, c'est principalement pour la thématique du **"Logement"** et les **3 thématiques d'adaptation** (Chaleur, Biodiversité, Eau). Par contre, lorsqu'il se positionnent comme **"Acteur·rice·s"**, c'est plutôt dans le volet stratégique de l'atténuation des GES à travers les thématiques **"Mobilité"** et **"Consommation"** et également de façon claire dans la thématique de **"Eau"** du volet adaptation. Dans la catégorie **"Pilote"**, ce sont les thématiques **Logement et Consommation** du volet atténuation des GES du territoire qui recueillent le plus d'engagement.

En conclusion du travail avec le réseau d'acteur·rice·s, on retiendra donc que (pour celles et ceux présent·e·s):

- La plupart se positionnent en tant que **"Acteur·rice"** du PAC, et ce en priorité et par ordre d'importance sur les thématiques **"Mobilité"**, **"Consommation"** et **"Eau"**. Ceci souligne un engagement actif assez général.
- Ce sont pour les thématiques **"Logement"** et **"Consommation"** qui recueillent le plus de perspectives et de soutiens **pour des pilotages d'action**.

## 6.2 Exploration de la gouvernance du PAC

Le processus PAC a également été l'occasion de poursuivre un travail exploratoire quant aux attentes et visions des acteur·rice·s du territoire pour la gouvernance du PAC.

En effet, si les actions du PAC identifient les manières concrètes de mener l'action climatique, elles ne disent pas comment elles peuvent ou doivent être pilotées, monitorées et évaluées. Si la coordination de l'élaboration a été assurée par la Commune, son pilotage dans le temps moyen et long peut supposer d'autres outils ou structures de pilotage.

Le climat étant l'affaire de toutes et tous et un défi collectif, il est apparu primordial de

réfléchir au modèle de sa gouvernance.

Quatre "systèmes de gouvernance" possibles ont été proposés à la réflexion : le réseau citoyen, la gouvernance partagée, l'assemblée citoyenne et la COP locale. Ces 4 modèles proposés à la discussion ont été définis comme suit :

### • Le réseau citoyen

Des réunions et ateliers informels, ouverts à tou.te.s ou à destination d'un certain public, qui visent à sensibiliser et former les citoyens aux questions du climat. Une régularité peut être instaurée, et le réseau peut rapidement se transformer en structure plus formelle, une fois les citoyens mobilisés.

### • La COP locale

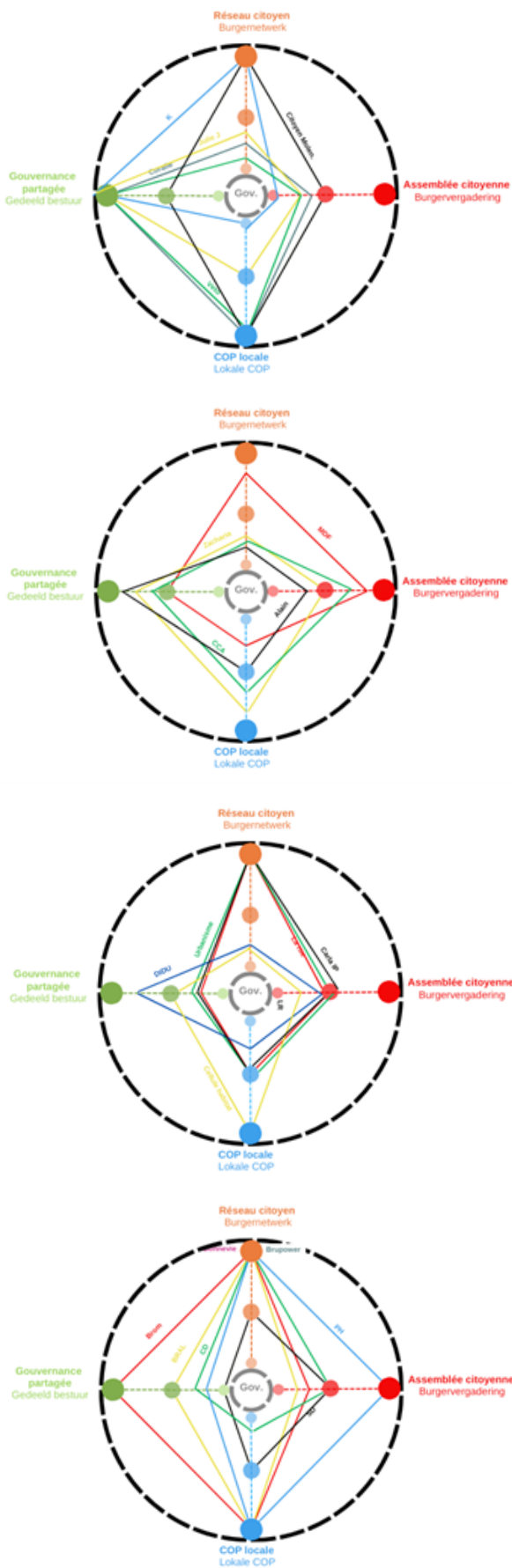
Comme lors d'une COP internationale, les acteurs (publics, privés, associatifs, citoyens) prennent chacun des engagements individuels ou collectifs visant à atteindre un objectif commun. Les acteurs établissent une liste de leurs engagements qu'ils signent avec la COP. Ces engagements sont publics pour valoriser les acteurs, et évalués individuellement un an plus tard.

### • Assemblée citoyenne

Une assemblée représentative des molenbeekoïses constituée par tirage au sort. Elle débat d'un thème après avoir été formée par des experts et praticiens et émet des recommandations au conseil communal. Cette forme de décision permet de déminer certains sujets sensibles et d'atteindre une solution consensuelle plus facilement.

### • La structure de gouvernance partagée

Une asbl qui supervise la mise en place du Plan Action Climat, formée de 4 groupes : administration, entreprises, société civile, monde académique (experts climatiques). Chaque groupe possède 25% du droit de vote dans l'asbl pour que le pouvoir décisionnel soit réellement partagé.



Les ateliers de travail ont, d'une part, permis aux acteur·rice·s présent·e·s de se positionner et de choisir parmi 4 modèles de gouvernance proposés et, d'autre part, de réfléchir aux modalités de fonctionnement du modèle plébiscité (objectifs, rôles, règles, limites, points de vigilance...).

Ainsi, un intérêt plus marqué des participants pour la **gouvernance partagée** et le **réseau citoyen**, avec des niveaux d'implication variés selon les acteur·rice·s, a été mis en évidence. Les résultats ont montré une volonté collective de s'investir à différentes échelles, consolidant ainsi l'engagement des acteur·rice·s dans les mécanismes de gouvernance. Ce travail collectif, par ailleurs, a renforcé la compréhension de chaque outil et de son intégration dans le processus de gouvernance du PAC.

Le travail sur le modèle de gouvernance, autre enjeu majeur du PAC, n'est pas encore défini et fait encore l'objet d'un processus de détermination avec les différents parties prenantes (Commune, acteur·rice·s du territoire, société civile, citoyen·ne·s...).

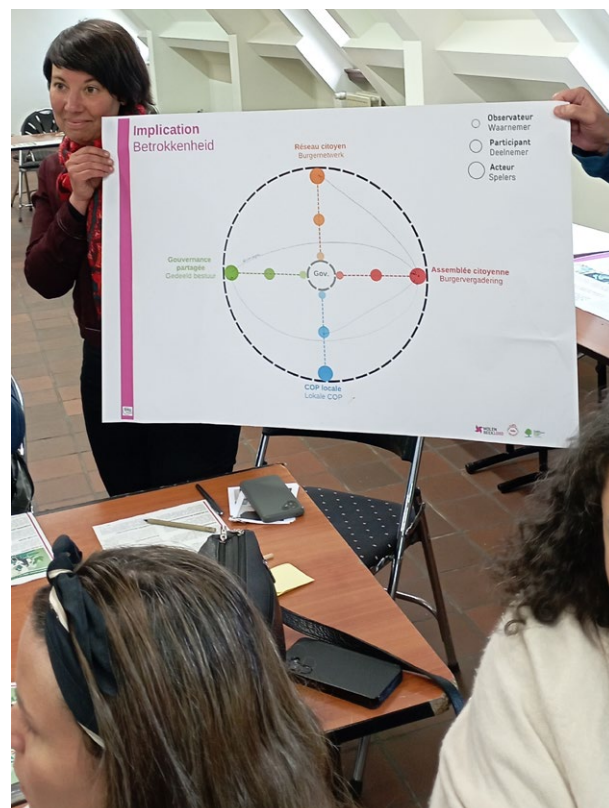


Figure 11 : diagrammes de Kiviati réalisés à partir des résultats de l'atelier gouvernance. ERU urbanisme, 2025

Atelier de positionnement et de réflexion : modèles de gouvernance possibles et souhaitables pour le PAC

### 6.3

## Justice climatique : agir en faveur des plus exposés

Enfin, **un des enjeux majeurs du changement climatique est qu'il affecte inégalement les différentes catégories socio-économiques de la population.** Pour Molenbeek, le diagnostic territorial (voir supra, point 3) a montré que certains groupes sont plus vulnérables que d'autres aux effets du réchauffement, et que ces groupes se concentrent **essentiellement dans les quartiers est de la commune.**

Il était donc primordial d'insérer cet enjeu aux différentes étapes d'élaboration du plan, et en particulier lors des ateliers de production des actions et de son réseau d'acteur-ric.e.s, pour travailler à réduire les inégalités existantes entre les différents groupes de population et quartiers.

En théorie, toutes les actions ont un potentiel de réduction des inégalités climatiques dépendant de différents facteurs :

- La territorialisation des actions (où sont-elles menées et comment sont-elles réparties entre zones et quartiers plus et moins exposés ?)
- L'adaptation des dispositifs aux groupes plus vulnérables (est-ce que les actions sont appropriables ou bénéficient effectivement aux publics plus fragiles ?)
- La répartition géographique des moyens disponibles (comment les moyens alloués sont répartis en fonction des zones prioritaires ?)
- L'atténuation ou la médiation des freins structurels (comment les publics peuvent-ils être protégés des effets structurels du marché par ex.; coût énergétique, accès aux technologies...?)
- Ou encore la priorisation de celles-ci dans le temps (comment l'agenda de réalisation des actions tient compte des vulnérabilités ?).

La justice climatique a ainsi été considérée de différentes façons. Lors des ateliers de production des actions, les participants ont été invités à identifier cet enjeu et, le cas échéant, à adapter leur proposition en conséquence. A ces mêmes occasions, un travail d'information et de sensibilisation aux risques d'injustice a été mené (avec différents supports d'information) afin que les propositions d'actions puissent y répondre.

Moteur du PAC, ces ateliers ont rassemblé environ 60 personnes issues de 25 structures différentes, principalement associatives. Au total, tous acteurs confondus (services de l'administration, associations de tous secteurs, collectifs et organisations diverses), ce sont environ 300 personnes et/ou associations qui ont été invitées à participer au PAC.

**Logements / Woning**

**Objectif (Atténuation) : Optimiser l'efficacité énergétique et la durabilité du parc immobilier**

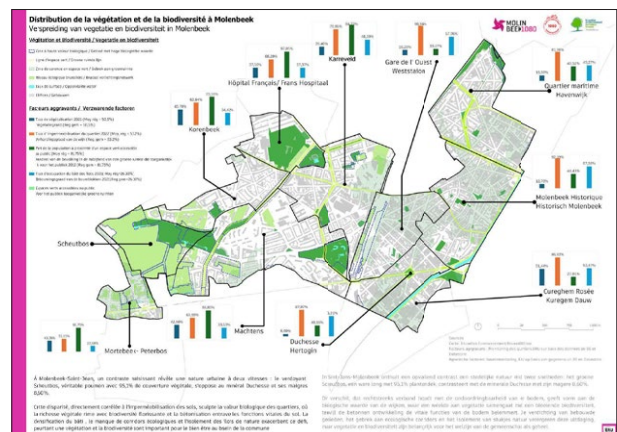
**Doelstelling (Afwakking): De efficiëntie en duurzaamheid van het gebouwenbestand optimaliseren**

**Exemples d'actions proposées**

- Sensibiliser aux objectifs de Réduction
- Imposer une surface minimale de panneaux photovoltaïques dans les grands permis d'urbanisme
- Concevoir les bâtiments et la construction en intégrant des critères de haute qualité environnementale et bioclimatique.
- Renforcer l'accompagnement à la mise en place de communautés d'énergie sur le territoire communal
- Bepaling van de doelstellingen voor Reductie
- Een minimumoppervlakte oppassen voor fotovoltaïsche panelen bij grote bouwvergunningen
- Ontwerp gebouwen en constructies met een hoge duurzaamheid en bioclimatische criteria vanaf de ontwerpfase.
- Meer steun voor de oprichting van energiegemeenschappen in de gemeente

Abt het gaat om renovatie en aanpassing aan de klimaatverandering, is het cruciaal om eenvoudige, toegankelijke acties te ondersteunen, zoals persoonlijk advies via een 'renovatie'dienst en groepsaankopen. Herneuvbare energie, vooral op dakken, vereist een eerlijke verdeling van de voordelen onder de bewoners.

Een voorbeeld voor een klimaatwijk in Molenbeek zou collectieve renovatie kunnen aemoedigen, gefinancierd met Europese subsidies, door oplossingen voor energie- en waterbesparing te bieden. Voorbedrijfsgebouwen bevorderen op hun beurt innovatieve technologieën, met de mogelijkheid om de geproduceerde energie te delen. Ten slotte is het essentieel om de toegang tot deze infrastructuur te verzekeren voor bewoners zonder kapitaal, door het delen van energie tussen burelen te vergemakkelijken.



Figures 12 et 13: Exemples de planche d'information et de cartographie produites pour les ateliers avec les acteur-rices du territoire

# 7. LE PLAN D'ACTION MOLENBEEKOIS POUR LE CLIMAT : 45 ACTIONS PHARES



## 7.1

### Méthodologie de priorisation et de construction du plan

Le processus d'élaboration du PAC a donc produit pas moins de 300 actions lors des différents ateliers participatifs. Par ailleurs, à la suite des ateliers, la coordination communale du PAC a dégagé une cinquantaine d'actions supplémentaires par un travail d'approfondissement bilatéral avec les principaux services communaux participants et les coordinateurs-riche.s PAC des autres communes bruxelloises.

Si ce grand nombre d'actions est une richesse pour le PAC, elles ne peuvent raisonnablement pas être toutes enclenchées simultanément

et menées de front. Par conséquent, pour néanmoins répondre efficacement aux enjeux les plus prioritaires (cf. bilan carbone et diagnostic territorial), **une méthodologie de priorisation a été élaborée de façon à organiser stratégiquement le déploiement des actions du plan.**

Cette méthodologie vise aussi à objectiver les choix, tout en tenant compte des spécificités du territoire et des contraintes opérationnelles. Elle repose sur une grille d'analyse multicritères construite spécifiquement pour le PAC. Au nombre de 4, ces critères sont :

**#1 Impact climatique** : ce critère évalue le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'une action. L'évaluation repose sur le secteur d'impact concerné par l'action, indépendamment du niveau d'engagement/de la nature de celle-ci. Elle s'appuie sur les postes d'émissions GES significatifs identifiés dans le bilan carbone de l'administration communale réalisé en 2023-2024 pour les émissions concernant l'administration. Elle s'appuie sur les postes d'émissions de GES significatifs de la Région identifiés par Bruxelles Environnement pour les émissions concernant le territoire.

Pour les actions d'Adaptation, le critère « impact climatique » est remplacé par « **impact systémique** » qui évalue dans quelle mesure l'action contribue à l'adaptation du territoire (selon 3 axes : gestion des eaux, réduction des îlots de chaleur, biodiversité).

Pour les actions de gouvernance, le critère « **effet structurant** » mesure la capacité de l'action à renforcer la mise œuvre du PAC (à travers 3 leviers : pilotage, suivi, mobilisation).

**#2 Nature de l'action** : ce critère permet de qualifier le niveau d'engagement concret de chaque action, au-delà du secteur d'impact concerné.

**#3 Co-bénéfices sociaux** : ce critère évalue dans quelle mesure une action génère des effets positifs indirects sur le plan social, en plus de son impact climatique.

**#4 Faisabilité économique** : Ce critère évalue dans quelle mesure une action est économiquement réalisable, en tenant compte :

- de l'effort financier initial requis (coût d'investissement),
- et de son potentiel à générer des économies sur le moyen-long terme (énergie, maintenance, ressources humaines, etc.).

Il vise à identifier les actions les plus efficaces en termes de coût-bénéfice économique.

Chaque action a ainsi été évaluée selon ces 4 critères complémentaires et cumulatifs. Afin de garantir une lecture homogène des résultats et de faciliter la comparaison entre actions, chaque critère est évalué selon un barème allant de 1 à 3 ou de 1 à 4. Sur base de la somme des notes obtenues aux différents critères pondérés au même niveau, un pourcentage a été attribué aux actions. Plus la notation totale est élevée et plus l'action est prioritaire ou importante.

La priorisation a servi à sélectionner un nombre limité d'actions pour lancer le plan. Elle ne remet en rien en cause la valeur ou la pertinence des actions non prioritaires. Ces actions, tout aussi importantes et fruit du même processus démocratique, sont donc également pleinement légitimes. Tout service concerné pourra, à tout moment, activer l'une de ces actions, qui deviendra alors une action "en cours" et à poursuivre.

Ainsi, la priorisation des actions a permis de « classer » les actions par ordre de priorité selon les critères établis (voir supra) de façon à faire émerger **45 actions identifiées les plus urgentes ou prioritaires à mener parmi les près de 240 nouvelles actions à initier.**

## 7.2

### Les 45 actions phares et à initier du PAC

La priorisation a porté sur les actions qui ne sont pas encore mises en œuvre, et pour lesquelles aucune étape n'a encore été franchie (actions colorées en rouge dans la colonne "stade d'avancement"). Parmi celles-ci, **dix actions prioritaires ont été choisies pour chacun des volets stratégiques du PAC : Atténuation des GES de l'administration, Atténuation des GES du territoire, Adaptation du territoire et Gouvernance du PAC.** Lorsqu'elles étaient co-dépendantes, certaines actions ont été regroupées, de sorte que le nombre final d'actions retenues puisse inclure, en plus des dix principales par volet stratégique, les actions corollaires nécessaires à leur mise en œuvre. Les actions effectives ou déjà en cours ont quant à elles été regroupées

au sein d'un document intitulé "Actions à poursuivre".

**Ces actions prioritaires (environ 45 sur 350) ainsi que celles déjà en cours ou à pérenniser (environ 110 sur 350) constituent donc le cœur du PAC et le socle d'actions du premier cycle de mise en œuvre du PAC (début 2026 à fin 2027).** Les autres actions, ni prioritaires ni encore mises en œuvre, sont présentées comme « actions de réserve ». Également validées par le Collège Echevinal au même titre que les autres actions du plan, elles pourront être activées à tout moment, selon les opportunités des différents services et acteur·rice·s porteur·euses et contributeur·trices.

Les actions existantes n'ont logiquement, elles, pas été incluses dans le système de priorisation, car elles sont déjà partiellement ou totalement mises en œuvre et portées par la motivation des services. Il ne serait pas pertinent en effet de leur appliquer un processus de sélection, l'objectif étant de concentrer la priorisation sur les actions qui ne sont pas encore engagées.

Pour autant, le PAC vise néanmoins à valoriser les initiatives déjà en cours au sein de l'administration ; qu'il s'agisse d'actions effectives à pérenniser ou d'actions non encore abouties mais ayant franchi une ou plusieurs étapes.

Ci-après, quelques-unes des principales actions de chaque volet stratégique présentée aux citoyens par la Commune lors de la fête de l'environnement.

Pour plus de détails, l'ensemble des actions du PAC et leurs statuts d'avancement respectifs sont présentées en annexe au sein du Tableau des actions (Les actions prioritaires sont mentionnées en couleur).

*Figure 14 : Affiche réalisée par le service développement durable pour présenter le Plan Climat aux citoyen·nes lors de la fiesta du parc Marie-José (Septembre 2025)*

# PLAN ACTION CLIMAT

## MOLENBEEK-SAINTE-JEAN



### L'ADMINISTRATION MONTRE L'EXEMPLE

- Isolation et rénovation des bâtiments publics
- 🚲 Plus de vélos pour le personnel communal
- ✓ Réduction du chauffage inutile
- 🔧 Ateliers vélo pour tous et toutes



### MOINS DE POLLUTION, PLUS DE SOLIDARITÉ

- Réseaux alimentaires locaux (du champ à l'assiette)
- 🌱 Projet pilote d'accès à l'alimentation durable
- 🔧 Repair Cafés et brocantes solidaires
- ◆ Chemins sécurisés, verts et ludiques pour l'école
- 🏠 Soutien aux commerces locaux durables



### CONSTRUIRE UNE MOLENBEEK RÉSILIENTE ET AGRÉABLE

- Plus d'arbres et d'espaces verts
- 🏠 Potagers pédagogiques dans les écoles
- 🏠 Des écoles et crèches fraîches et vertes
- 🌱 Protéger nos parcs et friches
- 🏠 Faire revivre les lieux inoccupés



### IMPLIQUER TOUS ET TOUTES

- Formations écoles et administration
- Ambassadeurs climat dans chaque service, école et crèche
- 🎪 Semaine de défis durables dans les écoles
- Plateforme numérique collaborative pour le corps enseignant, les directions et les services



# 8. PASSER À L'ACTION !



La mise en œuvre du PAC 1080 se fera selon des cycles de deux ans, permettant un suivi régulier et une évaluation annuelle laissant la place à différents ajustements. Le premier cycle débutera au début de l'année 2026, marquant le lancement concret des actions prioritaires et la poursuite des actions effectives et en cours. Le second cycle débutera en 2028, le troisième en 2030, etc.

Enfin, le changement climatique étant un phénomène dynamique par essence, le PAC se doit d'être un outil évolutif et adaptatif également, capable d'ajuster la stratégie climatique au contexte changeant. De nouvelles actions pourront toujours y être intégrées au cours du temps.

## **Remerciements :**

A tous les citoyen·ne·s et acteur·rice·s du territoire, l'ensemble des agents communaux qui ont participé à l'élaboration du PAC, issus des services cellule pédagogique, écoles, énergie, plantations, propreté publique, mobilité, action sociale, DIDU technique et FASE, communication, éco-conseil, charroi, finances, traduction, évènements, cimetière, MOVE, petite enfance, secrétariat communal, voirie, jeunesse, économat, ressources humaines, incivilités, culture, développement durable, gardiens de la paix, inspection, urbanisme, habitat, logement et gestion immobilière, WAQ, instruction publique, informatique, marchés publics, CPAS, MCCS, Brede School, médiation locale, ainsi que les associations et acteurs du territoire : Maison des Femmes, Molenbeek Center Shopping, Stickydot & Fablab'ke, Brupower, ASBL Tournesol-Zonnebloem, We Are nature.Brussels, LA CITE JOYEUSE ASBL, BRAL, MOVE asbl, Les AIBelges ASBL, Brusano, Parckfarm, Rise for Climate Belgium, les coordinateurs et coordinatrices PAC des autres communes, Bruxelles Environnement, La Porte Verte, Citizen Motion ASBL, Bonnevie Buurthuis Molenbeek, Conseil Consultatif des Aînés, La rue asbl, VRAC, D'ici et d'Ailleurs, et enfin les mémorant.e.s, étudiant.e.s et stagiaires ayant précieusement contribué au PAC à différents égards.